

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

Extrait du compte rendu de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

Le 25 Octobre deux mil vingt-deux, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Sandra JAMBON, Céline ADAM, Paulette BRANDEAU, Aurélie MERCIER, Nathalie STANGALINI, Philippe JUMEAU, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Claude VEILLON.

Absents excusés : Jacques CAILLETON (pouvoir à Mme CAMARA), Eric SCHANEN (pouvoir à Mme STANGALINI).

Date de convocation : 20 octobre 2022

Secrétaire de séance : Céline ADAM

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 27 septembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame CAMARA précise qu'une erreur matérielle s'est glissée sur le compte rendu du 30 juin dernier, au point : « achat d'une structure de jeux, il fallait lire le prix HT de 21 728.14 ou 26 073.77 TTC.

1-Finances locales : Décision modificative N°2 (2022-10-01

Madame la maire propose de modifier les sommes au budget afin de prévoir la dépense au compte, comme suit :

Opération	Chapitre/Article	Libellé	Dépenses
ID 0045 Eclairage public	21	Immobilisations corporelle	+1102
ID 21	21568	Autres matériels	-1102

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil adopte la modification budgétaire présentée ci-dessus.

2-Motion pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités territoriales

(2022-10-02)

Le conseil municipal approuve la motion proposée par l'association des maires des Deux-Sèvres et l'association des maires ruraux pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités territoriales, dans un contexte économique difficile lié aux tensions internationales.

3-Présentation de l'avant-projet « Aménagement de sécurité et création de cheminements doux »

Rue des scythes, rue de Chabannay et champminet » N° 2022-10-03

Madame la Maire présente à l'assemblée les travaux prévisionnels de l'aménagement des rues citées en objet.

Le maître d'œuvre à qui les travaux sont confiés, nous a transmis une estimation des coûts engendrés. Le coût prévisionnel total est estimé à 422 500 € hors taxes. (indice des prix octobre 2022).

Madame la Maire propose le financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Détails des principaux postes		Financements publics	
Rue des scythes <u>Travaux</u> sur chaussée, les ralentisseurs, le cheminement piéton, la végétalisation la réfection des pieds du revêtement définitif		Fonds de solidarité départementale 2022-2026	47 365.00
<u>Rue de Champminet</u> Travaux sur chaussée, végétalisation		Amendes de police Du Département	10 625.00
<u>Rue de Chabannay</u> Réalisation de chaussée, engazonnement des accotements, réfection du revêtement définitif		DETR	60 000.00
Honoraires maîtrise d'oeuvre		Fonds de concours intercommunal dépenses inves 2023	22 500.00
		Autofinancements sur fonds propres	282 010.00
Total HT	422 500.00	Total HT	422 500.00
Total TTC	507 000.00		

Plusieurs questions ont été soulevées relatives au stationnement, aux trottoirs, à l'esquisse de plan. Le maître d'œuvre sera consulté à ce sujet et un retour sera fait prochainement.

Le conseil municipal décide :

D'accepter l'avant-projet de l'aménagement du secteur de la rue des scythes

D'autoriser la Maire à rechercher les financements nécessaires au projet et à signer les documents relatifs à ce dossier.

Une réunion d'information publique se tiendra MERCREDI 16 NOVEMBRE à 19H, pour présenter le projet aux habitants, en présence du maître d'œuvre.

4-Mise à jour de la longueur de voirie communale (2022-09-04)

Annule et remplace la délibération 2022-09-03

Madame la maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour la longueur de voirie communale, suite à la demande de rétrocessions de voirie à la commune par plusieurs propriétaires.

La longueur de voirie au 27/09/2022 est de : 28 682 ml.

Vu les acquisitions foncières suivantes :

Appellation	Références cadastrales	Longueur (m)
Impasse des châtaigniers	AB0126	104
Impasse Victor Jacques Vandier	AB 0125 – AB17	136

La longueur de voirie en mètres linéaires est donc de : 28 922 ml.

5-Participation à la mise en concurrence du CDG79 Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil municipal décide que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

6- Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
<i>Maison et terrain</i>	<i>18 rue de leigne</i>

7-Désignation d'un correspondant Sécurité et Défense

Madame la maire indique à l'assemblée que la Préfecture a transmis un courrier relatif à la désignation parmi les élus, d'un correspondant incendie et secours, en application de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Après échanges en séance, Mr GARULT Jean-Pierre est désigné correspondant sécurité et défense.

8- Informations diverses

8-1 Société SERVAL Ste Eanne : projet de régularisation administrative du site exploité

Une enquête publique est ouverte en mairie de Ste Eanne depuis le 30 septembre 2022.

La commune de St Martin de ST Maixent est consultée pour avis car elle est localisée dans le rayon d'affichage. Madame Camara donne les informations du dossier et le conseil émet un avis favorable.

8-2 Coût de l'énergie :

Le Sieds a interpellé les collectivités sur l'augmentation de l'électricité (+15 % en 2023 et pour 2024 les prévisions sont inconnues). Sa filiale Sélia qui fournit le gaz à la commune, en groupement de commande a indiqué que le tarif de consommation serait multiplié par 9 en 2023. Tous ces éléments devront être pris en compte dans le futur budget 2023.

Par ailleurs, la taxe foncière devrait également être revalorisée de l'ordre de 7 %. Les valeurs locatives qui servent au calcul de la taxe foncière pourraient suivre l'indice des prix à la consommation. (en attente des décisions gouvernementales)

8-2 Point travaux :

Stade : Un contact avait été pris avec la Fédération Française de football pour la participation financière au remplacement des projecteurs, celle-ci a répondu défavorablement.

Ecole : Travaux sur la rénovation de l'éclairage dans plusieurs classes en cours.

Parc du vallon St Martin : installation réalisée pour les jeux petite enfance

8-3 Projet Biodiversité à Gentray

Notre partenaire dans ce dossier : « Créateur de forêt », a mis en ligne le projet de la commune.

Toute personne peut participer financièrement à partir de 6 €. Plus d'informations :

<https://www.createurdeforet.fr/creations/saint-martin-de-saint-maixent-79/>

8-4 Informations de Gérédis : le déploiement des compteurs linky sur notre territoire est prévu à compter du 3^{ème} trimestre 2023.

8-5 festivités :

Cadeaux de fin d'année aux agents : Comme l'an passé, madame le maire a reçu l'accord du conseil pour la distribution de chèques cadeaux d'une valeur de 120 € aux agents communaux. (cf délibération du 19 octobre 2021).

Vœux de la commune : **le samedi 21 janvier 2023 à la salle communale de Fiol à 11 Heures.**

8-6 : Tour de table

Mr VEILLON signale un problème de dangerosité à l'entrée de bourg, depuis la RD10, route de Melle.

Les automobilistes ne respectent pas la vitesse 50 au panneau d'entrée d'agglomération.

Une réflexion sera menée.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 H 30

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 22 NOVEMBRE à 19h30.